

DIRECTION AFFAIRES POLITIQUES ET GOUVERNANCE
DÉMOCRATIQUE

JOURNÉES DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

Paris, 29-30 mai 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
REPÈRES CHRONOLOGIQUES.....	7
LES SEIZE RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE CRÉÉS DEPUIS 1985	9
PORTRAITS DES SEIZE RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE.....	11
ACTIVITÉS DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE	39
CONTRIBUER À LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT DE DROIT.....	41
■ Encourager la gouvernance démocratique et une vie politique apaisée.....	41
■ Accompagner le développement du droit et de la justice.....	41
■ Soutenir la liberté d'expression, le pluralisme et la régulation des médias	43
CONTRIBUER À LA TENUE D'ÉLECTIONS LIBRES, FIABLES ET TRANSPARENTES.....	43
CONTRIBUER À LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA CULTURE DÉMOCRATIQUE.....	45
■ Renforcer les institutions de l'État de droit	45
■ Promouvoir le plein respect des droits de l'Homme	46
CONTRIBUER AU MAINTIEN ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX	48
■ Promouvoir la participation des États francophones dans les opérations de maintien de la paix.....	48
■ Lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation.....	48
CHARTRE DE PARTENARIAT ENTRE L'OIF ET LES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE.....	51

INTRODUCTION

L'histoire de la Francophonie institutionnelle est marquée par la volonté d'instaurer une coopération reposant sur le partage de l'usage de la langue française. Ce socle linguistique commun est envisagé comme un vecteur d'échanges, un outil capable d'initier, de favoriser et de soutenir l'enrichissement mutuel de ses membres.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) encourage la mise en place d'espaces de coopération professionnalisée, entre institutions de compétences similaires, privilégiant l'échange d'expériences et de savoir-faire, notamment par la concertation, la formation par les pairs et le développement de capacités et d'outils de travail comparatifs et mutualisés dans les domaines définis par les Déclarations de Bamako (2000), et de Saint-Boniface (2006), c'est-à-dire le maintien de la paix, de la consolidation de l'État de droit et la promotion des droits de l'Homme. Cette démarche se traduit par la création de réseaux institutionnels.

Reposant sur une culture linguistique et juridique commune, les réseaux institutionnels de la Francophonie présentent la particularité de se situer à un niveau intermédiaire entre la sphère étatique et la société civile. À ce titre, les réseaux institutionnels sont à la fois vigies, leviers et viviers de la démocratie au sein de l'espace francophone.

Vigies

Les différentes institutions nationales qui composent le maillage des réseaux institutionnels francophones interviennent dans le contrôle, la régulation, la médiation, la promotion et la protection des droits de l'Homme et sont garantes de l'État de droit. En contact avec les citoyens et présentes sur le terrain, elles sont souvent leurs interlocutrices et les premières instances à réagir à la violation de leurs droits.

À ce titre, elles constituent un véritable observatoire de la démocratie à travers l'ensemble de l'espace francophone.

Leviers

Les réseaux institutionnels de la Francophonie représentent également des forces vives, capables de mettre en œuvre des recommandations et d'agir de façon concertée avec l'OIF dans une sphère institutionnelle à l'intersection entre les sphères citoyenne et politique. En déployant à travers elles des actions en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, la Francophonie dispose d'un levier incomparable en matière de coopération internationale.

Depuis 2012, des actions conjointes sont encouragées entre réseaux institutionnels francophones afin de développer des synergies permettant de porter plus loin encore l'action francophone.

Viviers

Seize réseaux institutionnels, ce sont, au total, près de 600 institutions membres, regroupant chacune d'importantes compétences et qualités au service de la promotion de la paix, de l'État de droit et des droits de l'Homme.

Cette expertise institutionnelle francophone constitue un réservoir inestimable qui contribue à la spécificité de l'OIF. En tant que viviers de professionnels, les réseaux offrent l'expertise de leurs membres dans des champs d'actions étendus.

Depuis la troisième édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie en 2012 et l'adoption de la Charte de partenariat par l'ensemble des réseaux, ceux-ci ont approfondi leurs actions, se sont élargis à de nouveaux membres, ont initié de nouveaux projets avec, toujours, la détermination de mettre en œuvre les dispositions inscrites dans la Déclaration de Bamako (2000) qui consacre la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 1989 :** Résolutions du II^e Sommet de la Francophonie (Dakar) sur les droits fondamentaux et sur la coopération juridique et judiciaire
- 1995 :** Déclaration du Caire et Plan d'action francophone en faveur de la justice, de l'État de droit, des droits de l'Homme et du développement
- 2000 :** Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone
- 2002 :** Le Programme d'action de Bamako préconise de « *consolider le travail en réseau ; de systématiser les échanges d'expériences et la concertation ; de mettre en relief et de diffuser les pratiques positives* »
- 2004 :** Le Cadre stratégique décennal de la Francophonie consacre, au titre des quatre missions principales de la Francophonie, la mission de promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme
- 2006 :** Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine
- 2008 :** Déclaration de Paris de la IV^e Conférence des ministres francophones de la Justice
- 2008 :** 1^{ère} édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, Bucarest (Roumanie)
- 2010 :** 2^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, Paris, siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- 2012 :** 3^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie et adoption de la Charte de partenariat, Paris, siège du secrétariat de l'Association du Notariat francophone (ANF)
- 2014 :** 4^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, Paris, siège du secrétariat de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF)
- 2016 :** 5^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, Paris, siège de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)
- 2018 :** 6^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, Paris, siège de l'OIF

LES SEIZE RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE CRÉÉS DEPUIS 1985

- Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)
- Association du Notariat Francophone (ANF)
- Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)
- Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)
- Association africaine des Hautes juridictions francophones (AA-HJF)
- Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)
- Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)
- Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH)
- Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF)
- Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM)
- Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)
- Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D)
- Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL)
- Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF)
- Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)
- Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

PORTRAITS DES SEIZE RÉSEAUX
INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)

Date de création : 1985

Nombre de membres : 100 Barreaux membres issus de plus de 45 pays

Nouveaux membres (depuis 2016) : 5

Présentation du réseau

La CIB a pour objet de créer une structure de coopération entre les Barreaux de pays de tradition juridique commune, c'est-à-dire essentiellement les Barreaux francophones. Elle regroupe des Barreaux affirmant un idéal d'indépendance et dont les organes directeurs sont démocratiquement désignés par les avocats eux-mêmes. Dans le respect de l'autonomie des Barreaux, elle vise à les aider dans leur action en vue de développer un État de droit dans chacun de leur pays, notamment via la lutte contre la corruption dans l'espace judiciaire. Elle entend aussi mettre en œuvre la notion du caractère universel des droits de l'Homme et en particulier, les droits de la défense. Elle promeut et favorise également le dialogue inter-Barreaux sur le statut de l'avocat et sur les principes du procès équitable.

La CIB a été fondée en 1985 sous le patronage de Messieurs Guy Danet, Bâtonnier de Paris, Robert Badinter, Garde des sceaux et Mario Stasi, Dauphin de l'ordre, ainsi que par les représentants de 24 Barreaux de pays de tradition juridique commune ayant le français en partage.

Principaux objectifs statutaires

- Développer la solidarité entre les Barreaux adhérents dans le respect de leur indépendance ;
- Défendre et promouvoir les droits de la défense et les règles du procès équitable ;
- Aider à l'harmonie et au respect des règles d'exercice professionnel et de la déontologie au sein des Barreaux membres ;
- Promouvoir les droits de l'Homme, la défense de la défense, l'État de droit, les valeurs de justice et de bonne gouvernance.

■ Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Les Congrès annuels au Cameroun en 2016 et en Haïti en 2017 ;
- Organisation de journées de formation en partenariat avec le Centre international en Afrique de formation des avocats francophones (CIFAF) en prélude à la rentrée des Barreaux membres ;
- Organisation du concours d'art oratoire de la CIB qui récompense chaque année un avocat d'un Barreau membre ;
- Organisation de colloques et de conférences en partenariat avec des Barreaux membres ;

- Publication semestrielle : La lettre de la CIB (interviews, rétrospectives, articles de fond etc.) ;
- Nombreuses mobilisations en faveur de la défense de la défense et pour le respect de l'État de droit (à titre d'exemple la formation de défenseurs judiciaires à Bukavu en République Démocratique du Congo).

www.cib-avocats.org



Association du Notariat Francophone (ANF)

Date de création : 1992

Nombre de membres : : 27 notariats membres institutionnels (chambres des notaires) et des notaires membres individuels (environ 85 membres individuels)

Nouveaux membres (depuis 2016) : 1, Liban (membre institutionnel)

Présentation du réseau

Principaux objectifs statutaires :

- Développer les liens entre les notariats francophones et les divers notariats d'expression française ;
- Promouvoir les valeurs humaines et juridiques que sous-tend le droit latin ;
- Mettre en commun les moyens matériels et humains pour échanger des expériences ;
- Susciter la tenue, à intervalles réguliers, d'assises du notariat francophone.

L'ANF est membre :

- du Forum Francophone des Affaires (FFA) ;
- de l'Association de Droit d'expression et d'Inspiration Française (IDEF) ;
- de l'Association Francophone d'Amitié et de Liaison (AFAL) ;
- du Comité Français des ONG / ONU.

Principaux objectifs statutaires depuis 2016

- Publication de deux ouvrages :
 - La terre un droit humain d'Abdoulaye Harissou, Secrétaire Général de l'ANF, éditions Dunod ;
 - Les enfants fantômes co-écrit par Laurent Dejoie, Président de l'ANF et Abdoulaye Harissou, Secrétaire Général de l'ANF, éditions Albin Michel.
- Université du notariat d'Afrique :
 - 2017 à Dakar (Sénégal) ;
 - 2018 à Antananarivo (Madagascar).
- Diplôme Interuniversitaire de Droit OHADA Paris II Paris 13, depuis 2015 ;
- Création en 2017 du Master I et II de droit notarial, à l'Université Abdou Moumouni à Niamey (Niger) ;
- Mission état civil des enfants en Côte d'Ivoire du 28 mai au 2 juin 2017.

<http://www.notariat-francophone.org>



Association des Institutions Supérieures de Contrôle
ayant en Commun l'Usage du Français

Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)

Date de création : 1994

Nombre de membres : 45

Nouveaux membres (depuis 2016) : 0

Présentation du réseau

Convaincus de la nécessité de rassembler les Institutions supérieures de contrôle (ISC) francophones afin de peser sur les travaux et les décisions de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTONSAI), l'Association des Institutions Supérieures de Contrôle ayant en Commun l'Usage du Français (AISCCUF) est créée à Paris, le 22 septembre 1994. Elle rassemble à l'époque 18 membres. La Présidence est confiée au Cameroun, par élection. Les statuts prévoient que le Secrétaire Général est le Premier Président de la Cour des Comptes de la France et le Trésorier celui de la Cour des Comptes de la Belgique. Entre 1998 et 2006, le réseau de l'AISCCUF a enregistré les adhésions de nombreuses autres ISC de l'espace francophone. Depuis 2015, 45 institutions sont membres de l'AISCCUF.

Principaux objectifs statutaires

- Développer entre les institutions membres les échanges et la concertation propres à rapprocher leurs points de vue sur des questions telles que la nature des opérations de contrôle, l'élaboration des normes de comptabilité ou celle des normes de contrôle, conformément aux principes généralement admis en la matière ;
- Organiser entre les institutions membres une étroite coopération en matière de formation et d'assistance technique ;
- Développer les valeurs communes de la Francophonie, promues par l'OIF, au service d'une meilleure démocratie financière et du développement de l'État de droit.

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Avril 2017 : Formation à Paris (France) sur « *La Cour de discipline budgétaire et financière* » ;
- Juin 2017 : Séminaire professionnel à Dakar (Sénégal) sur « *Les enjeux des nouvelles normes ISSAI* ».

www.aisccuf.org



Association des cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)

Date de création : 1997

Nombre de membres : 48 dont 3 membres observateurs (au 6 avril 2016)

Présentation du réseau

L'association a pour but de favoriser l'approfondissement de l'État de droit par le développement des relations entre les institutions qui, dans les pays ayant en partage l'usage du français, quelles que soient leurs appellations, ont dans leurs attributions de compétence pour régler en dernier ressort, avec l'autorité de la chose jugée, les litiges de conformité à la Constitution (article 3 des statuts du 9 avril 1997, modifiés).

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Session annuelle du Bureau de l'ACCPUF à Lucerne (mars 2018) ;
- Publication des actes du congrès de Lausanne ;
- 20^e anniversaire de l'ACCPUF à Paris (novembre 2017) ;
- Publication du bulletin n° 11: « *Les cours constitutionnelles et les médias* » ;
- Session annuelle du Bureau de l'ACCPUF à Rabat (février 2017) ;
- 8^e Conférence des Chefs d'institutions à Chisinau (septembre 2016).

www.accpuf.org



Association africaine des Hautes juridictions francophones (AA-HJF)

Date de création : 1998

Nombre de membres : 38

Présentation du réseau

L'AA-HJF est un outil d'intégration juridique et judiciaire au service de la consolidation de l'État de droit en Afrique.

De caractère pluridisciplinaire, l'association regroupe en son sein des institutions nationales relevant des différents ordres de juridiction et compte aussi cinq juridictions communautaires. Par ailleurs, toutes les juridictions de cassation que compte le réseau sont également membres de l'Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) auprès de laquelle l'AA-HJF a le statut d'observateur.

Principaux objectifs statutaires

- Favoriser la coopération, l'entraide, les échanges d'idées et d'expériences sur les questions soumises à ses juridictions ou intéressant leur organisation et leur fonctionnement ;
- Promouvoir le rôle de ses juridictions dans l'uniformisation du droit au sein des États membres ;
- Contribuer plus efficacement au renforcement du droit et de la sécurité juridique et judiciaire en Afrique en vue de la promotion et de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit.

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Du 25 au 26 octobre 2016 : organisation à l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) à Porto-Novo au Bénin, de la 9^e session de formation des magistrats des juridictions membres du réseau ;
- Du 12 au 14 décembre 2016 : tenue à Lomé au Togo, des 16^{es} assises statutaires du réseau, suivi d'un colloque international organisé sur le thème : « *Les Conseils Supérieurs de la Magistrature en Afrique : quelles évolutions pour le renforcement de l'indépendance de la justice ?* » ;
- Du 24 au 25 octobre 2017 : organisation à l'ERSUMA à Porto-Novo au Bénin, de la 10^e session de formation des magistrats des juridictions membres du réseau.

www.aahjf.org



Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)

Date de création : 1998

Nombre de membres : 48

Présentation du réseau

L'idée de créer une association regroupant les ombudsmans et médiateurs francophones est lancée en octobre 1996, lors de la VI^e Conférence internationale de l'Institut International de l'Ombudsman à Buenos Aires (Argentine), par le Protecteur du citoyen du Québec, Daniel Jacoby et le Médiateur de la République française, Jacques Pelletier. Leur intention était de permettre une meilleure entraide et une plus grande coordination entre les pays francophones sur les questions des droits de la personne, ainsi qu'à renforcer les bureaux des ombudsmans et médiateurs francophones.

Cette vision a pris forme grâce à l'appui financier de l'Agence de la Francophonie (actuelle OIF), lors de la première rencontre des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie, tenue à Québec du 9 au 12 juin 1997. Les statuts de l'AOMF ont officiellement été adoptés par les 18 membres fondateurs en mai 1998, à Nouakchott, Mauritanie. Le premier congrès statutaire a eu lieu en novembre 1999, à Ouagadougou (Burkina Faso).

Principaux objectifs statutaires

- Promouvoir la connaissance du rôle de l'Ombudsman et du Médiateur dans la Francophonie, notamment la promotion de la bonne administration et de la bonne gouvernance ;
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'échanges d'informations et d'expériences entre ses membres ;
- Recueillir, conserver et diffuser des informations et des résultats de recherches sur l'institution de l'ombudsman et du médiateur ;
- Encourager la création de nouvelles institutions d'ombudsman ou de médiateur et veiller au renforcement et au respect de l'indépendance des institutions d'ombudsmans et de médiateurs membres.

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Organisation de la première conférence commune entre l'AOMF et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (AFP) à Tunis (Tunisie) en novembre 2017 ;
- Organisation de plusieurs formations au Centre de formation de l'AOMF à Rabat (Maroc) pour les collaborateurs des médiateurs. La 20^e formation sur « *Les relations entre les réclamants*

et l'institution de Médiation tout au long du processus de médiation » a eu lieu en décembre 2017 et a rassemblé 49 médiateurs, collaborateurs et experts. En 2016, les collaborateurs des médiateurs ont également pu se former sur les « *Objectifs et stratégies communicationnelles pour les Institutions de Médiation à l'heure du web social* » et sur « *Le rôle des Ombudsmans pour protéger les droits des enfants migrants durant leur parcours migratoire* » ;

- Organisation de deux séminaires « *Vers un guide des principes déontologiques* », le premier à Rabat en mai 2017 et le second à Bruxelles en mars 2018 ;
- Réalisation d'un Guide pédagogique sur les droits de l'enfant ;
- Visite d'étude à Bruxelles (juin 2017) sur le thème des enfants migrants.

www.aomf-ombudsmans-francophonie.org

Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)

Date de création : 2001

Nombre de membres : 45 Cours suprêmes

Présentation du réseau

Créée en 2001, avec l'appui de l'OIF, l'AHJUCAF comprend 45 Cours judiciaires suprêmes représentées par leur Président. Il est à noter que certaines Cours suprêmes de pays non-francophones d'Europe de l'Est ou d'Asie ayant des liens avec la Francophonie sont également membres, de même que certaines Cours communautaires d'Afrique francophone, notamment : la Cour de justice de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Cour de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (CCJA-OHADA).

Il s'agit donc d'un regroupement de hautes juridictions indépendantes jouant un rôle central dans l'État de droit.

Principaux objectifs statutaires

- Favoriser l'entraide, la solidarité, la coopération, les échanges d'idées et d'expériences entre les institutions judiciaires membres sur les questions relevant de leur compétence ou intéressant leur organisation et leur fonctionnement ;
- Promouvoir le rôle des hautes juridictions dans la consolidation de l'État de droit, le renforcement de la sécurité juridique, la régulation des décisions judiciaires et l'harmonisation du droit au sein des États membres ;
- Assurer la diffusion du droit et de la jurisprudence francophones, notamment via la base de données de jurisprudence francophone JURICAF (www.juricaf.org).

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- 24, 26 octobre 2016 : Séminaire sur le thème « *Les mineurs face au terrorisme à la lumière des principes directeurs du procès pénal* » à Bamako (Mali) ;
- 22, 24 mai 2017 : Séminaire sur le thème « *Le respect du cadre juridique international dans la lutte contre le terrorisme* » à Niamey (Niger) ;
- 10, 12 juillet 2017 : Séminaire sur le thème « *Le dispositif judiciaire spécialisé et la jurisprudence de la Cour suprême mauritanienne dans les affaires de terrorisme* » à Nouakchott (Mauritanie) ;

- 9, 10 octobre 2017 : Colloque sur le thème « *Indépendance des Hautes juridictions et autonomie budgétaire* » à Bruxelles (Belgique). Lors de ce colloque, la Déclaration de l'AHJUCAF du 10 octobre 2017 en vue de renforcer l'indépendance des Hautes juridictions par leur autonomie budgétaire a été adoptée ;
- 1^{er} et 2 mars 2018 : Adoption des Recommandations sur la lutte contre le terrorisme dans les pays du Sahel à Dakar (Sénégal).

www.ahjucaf.org



Association francophone des Commissions nationales de droits de l'Homme (AFCNDH)

Date de création : 2002

Nombre de membres : 36

Nouveaux membres (depuis 2016) : 2

Présentation du réseau

L'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) est un réseau des Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) de l'espace francophone, créé en mai 2002 avec le soutien de l'OIF, afin de valoriser et de renforcer le rôle des INDH dans la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Cette association s'est dotée de statuts déposés dans le cadre de la législation sur les associations en France. Son siège social a été établi à Paris. Son secrétariat général est actuellement assuré par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme française. Elle a été présidée de 2012 à 2017 par le Conseil national des droits de l'Homme du Maroc qui a été succédé depuis novembre 2017 par la Commission nationale des droits humains du Niger.

Consacrée à la mise en réseau des INDH de l'espace francophone, l'Association a été créée pour répondre aux objectifs de la Déclaration et du Plan d'Action de Bamako adoptés le 3 novembre 2000, par les États et gouvernements francophones. L'Association se fonde également sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme et tous les instruments internationaux et régionaux pertinents des droits de l'Homme.

Principaux objectifs statutaires

- Valoriser et renforcer le rôle des commissions nationales dans la mise en œuvre effective des droits de l'Homme ;
- Mettre en œuvre des programmes d'échange d'informations et d'expériences sur les meilleures pratiques en matière de respect des droits de l'Homme ;
- Favoriser la création de nouvelles commissions nationales ;
- Encourager la recherche et les réflexions sur les nouveaux enjeux et défis en matière de droits de l'Homme et aider les membres à s'y préparer ;
- Recueillir, conserver et diffuser des informations et des travaux sur les INDH.

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Renforcement institutionnel (Bénin, Comores, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Gabon, Madagascar, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, etc.) ;

- Plaidoyer pour la mise en place effective des INDH du Bénin, du Mali, de la République démocratique du Congo, de la République Centrafricaine;
- Renforcement des capacités des INDH en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE), des droits des enfants, de l'éducation aux droits de l'Homme, des droits des migrants, d'accréditation, et sur les objectifs du développement durable ;
- Élaboration d'un manuel de bonnes pratiques pour le fonctionnement des INDH ;
- Renforcement des capacités documentaires des INDH (Madagascar, Comores Mauritanie, Roumanie) ;
- Formation des INDH à l'Ecole nationale d'Administration (ENA) de Paris (Rwanda, Mali, Niger, Côte d'Ivoire, Djibouti) ;
- Organisation annuelle du conseil d'administration à Genève;
- Organisation des Congrès sur les thématiques de la torture, du monitoring du milieu carcéral et de la migration.

www.afcndh.org



Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires francophones (UCESIF)

Date de création : 2004

Nombre de membres : 23 membres

Nouveaux membres (depuis 2016) : 1, République centrafricaine

Présentation du réseau

Créée en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso), l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF) rassemble les institutions de compétences similaires des pays francophones, en vue de créer un espace d'échanges d'expériences entre professionnels évoluant dans le même domaine d'activités.

Elle comporte deux organes. D'une part, l'Assemblée générale, qui se réunit une fois par an, et d'autre part, le Bureau, qui se réunit deux fois par an.

L'UCESIF est un espace d'échanges et de coopération entre Conseils économiques et sociaux (CES) partageant la langue et les valeurs de la Francophonie. Son programme est structuré par une feuille de route biennale.

Principaux objectifs statutaires

- Mobiliser autour de thèmes d'intérêt commun, notamment par l'organisation de séminaires et colloques débouchant sur des déclarations communes ;
- Former par l'échange d'expérience, activité très demandée par les CES d'Afrique Sub-saharienne dont beaucoup ont été créés récemment et disposent de faibles moyens.

Principaux travaux et réalisations du réseau depuis mai 2016

- Séminaire organisé à l'initiative du CESE du Maroc sur « *Les CES-IS et la généralisation du socle de protection sociale universelle : état des lieux dans les pays de l'UCESIF et défis futurs* » à Rabat (Maroc), le 3 juillet 2017.

www.ucesif.org



Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM)

Date de création : 2007

Nombre de membres : 30

Nouveaux membres (depuis 2016) : 1

Présentation du réseau

La vocation du REFRAM est d'œuvrer à la consolidation de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme.

En application de ses statuts, le REFRAM vise à l'établissement et au renforcement de la solidarité et des échanges entre ses membres. Il constitue un espace de débats et d'échanges d'informations sur les questions d'intérêt commun et contribue aux efforts de formation et de coopération entre ses membres.

Le président du REFRAM est actuellement M. Philippe Metzger, directeur général de l'Office fédéral de la communication suisse. M. Nouri Lajmi, président de la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle de Tunisie en exerce la vice-présidence. Le secrétariat permanent du Réseau est assuré par le Conseil supérieur de l'audiovisuel français.

Principaux objectifs statutaires

- Encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives, notamment par des échanges de bonnes pratiques ;
- Organiser des séminaires de travail portant sur la régulation des médias au bénéfice de ses membres ;
- Entretenir toute relation utile avec les organisations ou réseaux aux objectifs similaires ou complémentaires et exercer toute autre activité en accord avec les objectifs du Réseau.

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Séminaire sur les archives audiovisuelles à Skhirat (Maroc), les 31 octobre et 1^{er} novembre 2016 ;
- Séminaire sur l'avenir des médias de service public à Tunis (Tunisie), du 16 au 18 novembre 2016 ;

- Colloque international sur le droit d'auteur et la régulation de l'audiovisuel à l'ère du numérique à Abidjan (Côte d'Ivoire), les 15 et 16 mai 2017 ;
- 5^e Conférence des présidents à Genève (Suisse), les 24 et 25 octobre 2017.

www.refram.org

Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)

Date de création : 2007

Nombre de membres : 19

Nouveaux membres (depuis 2016) : 3

Présentation du réseau

L'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) a été créée en 2007 à l'initiative de quelques autorités francophones de protection des données personnelles. Son objectif est de soutenir les États qui souhaitent se doter d'une législation en matière de protection des données et de renforcer les compétences des autorités de contrôle existantes, notamment grâce au partage d'expérience et de connaissance de ses experts.

L'autorité suisse assure la présidence du réseau et les autorités belge, burkinabé et tunisienne les vice-présidences, depuis 2016. Le secrétariat général est assuré par l'autorité française depuis 2007.

Principaux objectifs statutaires

- Favoriser le transfert d'expertise entre les autorités de protection des données personnelles de la Francophonie en organisant des formations, stages, échanges d'information et d'études ;
- Élaborer et diffuser des outils pratiques pour renforcer l'effectivité des lois de protection des données ;
- Promouvoir le droit dans l'ensemble des pays de la Francophonie en appuyant des textes législatifs nationaux ou internationaux en matière de protection des données ;
- Animer le forum de la communauté francophone de la protection des données en organisant chaque année une conférence et en favorisant la concertation entre les autorités de protection des données ;
- Assurer la promotion internationale des activités de l'AFAPDP et de ses membres.

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Formation des autorités francophones aux outils et aux méthodologies de contrôle ;
- Accompagnement du Congo Brazzaville dans la rédaction d'un projet de loi sur la protection des données personnelles ;
- Soutien de l'adhésion des pays francophones à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des données ;

- Soutien de la participation de représentants francophones au sein de la Conférence internationale et prise en charge de la traduction des débats vers le français ;
- Appui à la candidature et à l'élection de nouveaux membres francophones dans le Comité exécutif de la Conférence internationale ;
- Organisation d'une manifestation sur l'intimité, réalisation d'une publication bilan et d'une vidéo à l'occasion du 10^e anniversaire de l'AFAPDP, en décembre 2017 ;
- Augmentation de 10% de la fréquentation du site internet et de 49% du nombre d'abonnés sur Twitter.

www.afapdp.org



Réseau Francophone de Diffusion du Droit (RF2D)

Date de création : Décembre 2007

Nombre de membres : 12

Nouveaux membres (depuis 2016) : 1

Présentation du réseau

Le RF2D est né de la volonté des États membres de disposer d'un cadre de concertation et d'échanges leur permettant de mieux faire face aux problèmes de diffusion du droit auxquels ils sont confrontés. Le réseau est actuellement ouvert à toute entité (publique ou privée) dont l'objectif est la diffusion du droit.

Principaux objectifs statutaires

Promouvoir la diffusion et la vulgarisation du droit à l'intérieur de chaque État membre mais également au sein du Réseau.

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Création du site internet LegiGlobe (<http://legiglobe.rf2d.org/>) qui est une présentation des systèmes juridiques dans le monde. Il regroupe environ 150 présentations juridiques d'États et des dizaines de notes de droit comparé ;
- Travaux de recentrage des activités du réseau en cours.

www.rf2d.org



Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL)

Date de création : 2008

Nombre de membres : 50

Nouveaux membres (depuis 2016) : 11

Présentation du réseau

Le Réseau international francophone de formation policière, FRANCOPOL, est un organisme né d'une initiative de la Police nationale française, de la Sûreté du Québec et de l'École nationale de police du Québec.

FRANCOPOL constitue le premier organisme international regroupant les membres de la communauté policière francophone. C'est un organisme de concertation et de coopération qui a pour mission de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, des recherches et des réflexions dans les domaines de la formation et de l'expertise policières.

Ce réseau permet de demeurer ouvert aux enjeux internationaux liés à la sécurité, de connaître les innovations du domaine policier, de saisir les opportunités de partenariats et de permettre l'émergence de nouvelles tendances en matière policière pour mieux servir les citoyens.

Principaux objectifs statutaires

- Favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, des recherches et des réflexions en rapport avec la formation et l'expertise policière ;
- Créer un lieu d'échange et de collaboration entre les services de police et écoles de police de langue française, œuvrant dans le domaine de la formation policière et dans les domaines associés ;
- Partager le savoir des acteurs dans le domaine de la formation policière et stimuler les réflexions portant sur les nouveaux défis et sur l'actualisation des besoins en formation.

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Création d'un support de formation aux techniques d'audition et d'écoute des mineurs victimes par les experts de FRANCOPOL ;
- Trois formations ont été données à l'Institut royal de police à Kenitra au Maroc en 2016 ;
- Trois formations ont été données à l'École nationale de police à Ouagadougou au Burkina Faso en 2016 ;
- Publication du Guide « *La police de proximité, un concept appliqué à la Francophonie* » et lancement par visioconférence le 23 mars 2016 ;

- Présentation du guide pratique « *Entendre et accompagner l'enfant victime de violences* » le 7 mars 2016 au Palais des Nations unies à Genève, en Suisse ;
- Participation à la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente à l'Académie diplomatique internationale de Paris, les 6, 7 et 8 juin 2016 ;
- Participation au cours d'été international relatif aux droits des enfants en juillet 2016 à Moncton au Canada ;
- Atelier technique multidisciplinaire « *Entendre et accompagner l'enfant victime de violences* » à Nouakchott en Mauritanie, les 11 et 12 octobre 2016 ;
- Atelier de travail sur les bonnes pratiques de prévention pour la lutte contre les drogues à Paris les 7 et 8 novembre 2016 ;
- Participation à la 57^e Conférence de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) du 3 au 9 novembre 2016 à Hyberabad à Inde pour représenter les intérêts de la Direction de la Francophonie économique et numérique et de FRANCOPOL en matière de cybercriminalité et de gouvernance d'Internet ;
- Séminaire de formation sur le renseignement dans la lutte contre le terrorisme, du 29 novembre au 2 décembre 2016 à l'École nationale de police d'Abidjan en Côte d'Ivoire ;
- Publication du « *Guide sur les pratiques policières inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation* » et lancement par webconférence le 25 janvier 2017 ;
- Trois formations sur le renforcement des connaissances des normes et des standards internationaux d'application de la loi en Tunisie, de février à juin 2017 ;
- Quatre formations aux techniques d'audition et d'écoute des mineurs victimes à Kaya, à Bobo Dioulasso et à Ouagadougou au Burkina Faso, ainsi qu'à Lomé au Togo de mars à juin 2017 ;
- Rencontre du comité technique sur la cybercriminalité à Paris les 12 et 13 juin 2017 ;
- Formation aux techniques d'audition et d'écoute des mineurs organisée au Togo du 12 au 16 juin 2017 ;
- Séminaire d'experts sur l'état civil les 18 et 19 octobre 2017 au siège de l'OIF à Paris ;
- Participation à la 60^e Conférence de l'ICANN du 28 octobre au 3 novembre 2017 à Abou Dabi aux Émirats arabes unis ;
- Rencontre du comité des écoles en Belgique les 23 et 24 novembre 2017 pour élaborer le contenu du 4^e ouvrage de la collection FRANCOPOL et du congrès 2018 ;
- Publication du Guide « *La gestion négociée des événements et des rassemblements publics* » et lancement par webconférence le 27 mars 2018.

www.francopol.org



Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF)

Date de création : 2009

Nombre de membres : 32 membres organisationnels

Nouveaux membres (depuis 2016) : 6 nouveaux membres organisationnels

Présentation du réseau

Des procureurs et poursuivants membres de l'Association internationale des procureurs et poursuivants (AIPPF), ayant en partage l'usage du français, ont manifesté en 2004, puis en 2008 leur volonté de se regrouper dans le cadre d'une association francophone afin de pouvoir développer des actions d'intérêt commun aux côtés de l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants (AIPP).

Un protocole d'accord entre l'AIPP et l'AIPPF a été mis en place depuis 2011 pour permettre aux membres individuels et organisationnels francophones de bénéficier simultanément des droits et avantages des deux associations grâce à une adhésion unique auprès de l'une ou l'autre des associations.

Depuis septembre 2014, le représentant français au sein du comité exécutif de l'AIPP a été désigné en qualité de membre permanent au sein des organes exécutifs des deux associations afin de faciliter la transmission des informations relatives aux actions et initiatives des deux associations.

Principaux objectifs statutaires

- Développer la solidarité, la coopération, les échanges d'idées, de savoirs et d'expériences entre procureurs et poursuivants francophones ;
- Favoriser une meilleure connaissance réciproque des systèmes de poursuites et du cadre juridique utilisés par les procureurs et poursuivants ;
- Favoriser le renforcement des principes fondamentaux définis à l'échelle internationale ainsi que l'amélioration du fonctionnement des institutions judiciaires ;
- Favoriser la présence francophone dans les conférences et réunions internationales des procureurs et poursuivants.

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Identification et développement d'outils juridiques et judiciaires en matière de coopération internationale pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme sur le continent africain dans le cadre d'un cycle de deux conférences annuelles, soutenues par l'OIF (Madagascar en 2016 et Djibouti en 2017) ;

- Implication des procureurs francophones lors des programmes des conférences annuelles de l'AIPP et des rencontres organisées par les autres réseaux institutionnels et l'OIF. En octobre 2017, un séminaire sur le thème des enjeux de l'état civil sous l'égide de l'OIF a rassemblé des experts de l'AIPPF, de l'ANF et de FRANCOPOL ;
- Un protocole d'accord a été signé entre l'AIPPF et la Cour pénale internationale (CPI), à Paris, le 7 février 2018, au siège de l'OIF, scellant ainsi la collaboration étroite entre l'AIPPF et le Bureau du Procureur de la CPI. Ce protocole d'accord vise à faciliter les échanges d'information et d'expertise et à renforcer les capacités des acteurs judiciaires par des programmes de formation ;
- Chaque année, l'AIPPF permet à plusieurs procureurs africains soutenus financièrement par l'OIF de participer et d'intervenir au sein du programme de la Conférence Annuelle de l'AIPP. En 2018, celle-ci se déroulera à Johannesburg (Afrique du Sud), et se focalisera sur le thème de l'indépendance des poursuites.

www.aippf.org



Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)

Date de création : 2011

Nombre de membres : 32 membres

Nouveaux membres (depuis 2016) : 5 nouveaux membres

Présentation du réseau

Dès 2002, lors du Sommet de la Francophonie de Beyrouth, les chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage ont adopté « *le Programme d'action de Bamako* » qui prévoyait la création d'un Réseau des compétences électorales francophones.

En 2011, le RECEF a été créé à Québec, à l'initiative de l'OIF et de 11 organismes de gestion des élections. Depuis sa création, le réseau a réalisé 6 séminaires électoraux internationaux, 6 assemblées générales, 4 formations électorales et ateliers de réflexion, 4 missions d'assistance technique, 6 missions d'étude et d'imprégnation électorale à l'occasion d'une élection dans un pays membre. En outre, le RECEF a réalisé 6 publications sur des enjeux électoraux d'actualité. Son nombre de membres est passé de 11 à 32 en 7 ans. Son site Internet (<http://recef.org/>) contient plusieurs informations sur les élections, notamment une bibliothèque électorale virtuelle. Le réseau est présent sur Twitter pour faire rayonner les démocraties francophones.

Principaux objectifs statutaires

- Contribuer à la professionnalisation et au développement de ses membres, les accompagner dans la mise en place d'institutions électorales pérennes, neutres, autonomes et indépendantes;
- Favoriser le professionnalisme par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques;
- Promouvoir la pleine participation des citoyennes et des citoyens aux scrutins;
- Encourager la recherche relative aux élections;
- Établir et approfondir des partenariats avec toute institution ayant des fins compatibles avec celles du RECEF;
- Réfléchir aux nouveaux enjeux électoraux et aider les membres à y faire face.

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- 2016 : Atelier technique sur l'état civil et les élections en Afrique (Addis-Abeba, Éthiopie) ;
- 2016 : Publication du Rapport synthèse « *Une communication électorale efficace pour des élections réussies* » ;
- 2016 : Mission d'étude et d'imprégnation électorale en Roumanie ;
- 2017 : 5^e Séminaire électoral annuel « *Un financement politique et des dépenses électorales équitables et transparentes* » (Cotonou, Bénin) ;

- 2017 : Publication du Rapport synthèse « *Un financement politique et des dépenses électorales équitables et transparentes* » ;
- 2017 : Participation à une mission exploratoire de l'OIF au Niger sur l'évaluation de l'état civil (Niamey, Niger) ;
- 2017 : Participation à un Séminaire international de l'OIF sur l'état civil (Paris, France) ;
- 2017 : Atelier de réflexion sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux (Praia, Cap-Vert) ;
- 2018 : 6^e Séminaire électoral annuel : « *Un processus électoral inclusif favorisant la participation des femmes et des minorités* » (Antananarivo, Madagascar).

<http://recef.org/> et https://twitter.com/RECEF_ORG



Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

Date de création : Novembre 2014

Nombre de membres : 18

Nouveaux membres (depuis mai 2016) : 12

Présentation du réseau

Les conseils de justice et les conseils de la magistrature concourent à l'indépendance de la magistrature et à la confiance du public dans les institutions judiciaires.

Une volonté commune de promouvoir l'excellence, notamment par le maintien de normes et d'obligations déontologiques élevées pour les magistrats et de partager à travers la Francophonie la connaissance et l'information relatives à la déontologie judiciaire et à sa mise en œuvre a permis la création, en 2014, du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire.

Principaux objectifs statutaires

- Encourager l'étude et la recherche sur les questions et pratiques relatives aux missions des conseils et partager les résultats de cette recherche entre ses membres;
- Mettre en œuvre des actions de coopération reposant sur des activités de formation, de stages pratiques, d'échange d'informations et d'études permettant la mise en commun d'expertises et d'expériences ;
- Constituer un pôle d'expertise et d'échange d'expériences, utile à l'adoption et à la promotion de normes nationales ou internationales harmonisées ;
- Recueillir, conserver et diffuser des informations relatives aux conseils et à leurs travaux, ainsi que contribuer au Réseau d'information et de concertation développé par la Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique » de l'OIF ;
- Fournir un forum de réflexion et d'échange aux conseils concernant les nouveaux enjeux et défis de la magistrature;
- Collaborer avec d'autres organismes et associations francophones ;
- Rechercher et développer des standards communs.

Travaux et réalisations du réseau depuis 2016

- Organisation de colloques : À Dakar, les 7 et 8 novembre 2017, le colloque a porté sur un thème d'actualité : « *L'indépendance de la magistrature et les technologies se conjuguent au futur* » ;
- La formation : Une journée de formation portant sur l'éthique et la déontologie judiciaire s'est tenue le 6 novembre 2017 à Dakar ;

- Les participations institutionnelles : En juin 2016, le RFCMJ a participé aux Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie au cours desquelles le Secrétaire général a prononcé une conférence sur la « *Promotion de l'expertise et de l'accès au droit : renforcement de la formation* » ;
- Les publications : Le site internet du RFCMJ est maintenant en ligne: <https://rfcmj.com/>. Il comprend une zone publique ainsi qu'une zone réservée aux membres. Un forum d'échanges est présentement en construction. Depuis mai 2017, le RFCMJ publie Le Bulletin, un journal électronique d'information pour les membres ;
- Rechercher et développer des standards communs.

<https://rfcmj.com/>

ACTIVITÉS DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS
DE LA FRANCOPHONIE

Ce chapitre présente les principales activités menées par les différents réseaux institutionnels, avec le soutien de l'OIF, entre avril 2016 et avril 2018. Il n'est pas exhaustif, tant les projets qui ont été menés sont nombreux et variés.

CONTRIBUER À LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT DE DROIT

Encourager la gouvernance démocratique et une vie politique apaisée

Du 6 au 9 décembre 2017 s'est tenu, à Port-au-Prince, le 32^e Congrès de la **Conférence Internationale des Barreaux (CIB)** dont le thème était « *Les avocats de l'espace francophone au service du développement économique et social* ». Près de 900 avocats du monde francophone ont répondu présent. Les panels autour desquels avocats et professeurs ont pu échanger ont porté notamment sur la sécurité juridique et le procès équitable en droit des affaires, sur les droits sociaux fondamentaux, la protection des investissements et les droits fondamentaux des populations et les droits des femmes.

Le Congrès a été précédé de deux jours de formation organisés en partenariat avec le Centre International en Afrique de Formation des Avocats Francophones (CIFAF).

Certains intervenants ont par ailleurs eu l'occasion de s'affronter lors d'un faux procès qui opposait les partisans de la justice privée (l'arbitrage) et ses détracteurs.

Le Congrès a également permis de départager les finalistes du concours d'art oratoire organisé par la CIB.

Du 16 au 18 avril 2018, ont eu lieu à Yaoundé les premiers « *États généraux du jeune avocat des barreaux membres de la CIB* », co-organisés par l'OIF, la CIB et le Barreau du Cameroun, sous le patronage du Premier ministre. Cette manifestation a réuni près d'une centaine de jeunes avocats, venant de plus de trente barreaux francophones ainsi que des associations et fédérations de jeunes avocats. Il a résulté de ces intenses travaux un état des lieux exhaustif des besoins ainsi que des

bonnes pratiques, qui a permis de dégager un corps de recommandations et d'actions à conduire qui seront présentées au prochain congrès de la CIB, à Lausanne en décembre 2018.

Un séminaire professionnel consacré aux enjeux des nouvelles normes (ISSAI) a été organisé par l'**Association des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques, ayant en commun l'usage du Français (AISCCUF)** avec la Cour des comptes du Sénégal les 28 et 29 juin 2017 à Dakar. Ce séminaire a été dédié aux « *Enjeux des nouvelles normes (ISSAI) adoptées à l'INCOSAI en décembre 2016* ».

Le Réseau international francophone de formation policière (**FRANCOPOL**) a publié, en mars 2016, un Guide intitulé « *La police de proximité, un concept appliqué à la Francophonie* » dont l'objectif est d'apporter un éclairage sur les principes et concepts fondateurs de la police de proximité et de présenter les meilleures pratiques observées en la matière dans l'espace francophone. Il met l'accent sur des questions clés, telles que le développement d'une relation de confiance entre policiers et citoyens, la gouvernance démocratique et le respect des droits de l'Homme ou encore la prévention des conflits et de la criminalité.

Le Guide « *La gestion négociée des événements et des rassemblements publics* » a également été publié par FRANCOPOL en 2018. Son objectif est d'inspirer les principaux acteurs engagés face à ce défi, qu'ils soient policiers, membres de l'ordre judiciaire, de l'administration publique, de la sécurité privée, des médias ou citoyens. Cette publication s'adresse avant tout aux personnes impliquées dans la gestion de l'espace public et des manifestations.

Accompagner le développement du droit et de la justice

Les 7 et 8 novembre 2016, la CIB, en collaboration avec le Conseil national des Barreaux (CNB), le barreau de Lyon et la Conférence des barreaux des

États membres de l'OHADA, a organisé un colloque consacré au droit OHADA dans le cadre de la semaine Afrique de Lyon. À travers les différentes réalisations de l'OHADA, les premiers moments de ce colloque ont permis de mettre en lumière ses réussites mais également ses difficultés. Un second panel s'est attaché à promouvoir le développement des modes alternatifs, tel que l'arbitrage par le biais des avocats ou encore la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage. Enfin, certains défis faits à l'espace OHADA ont été discutés tel que l'intégration et le développement des principes des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Depuis 2015, **l'Association du Notariat Francophone (ANF)** est partenaire des Universités Paris II et Paris XIII qui ont mis en place le diplôme interuniversitaire de droit OHADA. Elle est également partenaire des Master I et II de droit notarial dispensé par l'Université Abdou Moumouni à Niamey (Niger), créés en 2017.

L'ANF a participé à l'Université du notariat d'Afrique en 2017 à Dakar (Sénégal) et en 2018 à Antananarivo (Madagascar).

Depuis 2013, **l'Association internationale des Procureurs et poursuivants francophones (AIPPF)** a organisé plusieurs conférences sous régionales annuelles, avec le soutien de l'OIF. Ces conférences ont permis d'identifier et de développer des outils juridiques et judiciaires en matière de coopération internationale pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme sur le continent africain. Entre 2016 et 2018, deux conférences ont eu lieu, à Madagascar en 2016 et à Djibouti en 2017. L'organisation d'un nouveau cycle de conférences sur ce même thème est en cours de préparation.

Un protocole d'accord a été signé entre l'AIPPF et la Cour pénale internationale (CPI) à Paris, au siège de l'OIF, le 7 février 2018, scellant ainsi la collaboration étroite entre l'AIPPF et le Bureau du Procureur de la CPI. Ce protocole d'accord vise à faciliter les échanges d'information et d'expertise et à renforcer les capacités des acteurs judiciaires par des programmes de formation.

Le 6 novembre 2017, **le Réseau francophone des Conseils de la Magistrature Judiciaire (RFCMJ)** a organisé une journée de formation portant sur l'éthique et la déontologie judiciaire à Dakar (Sénégal).

Le RFCMJ a également organisé un colloque sur « *L'indépendance de la magistrature et les technologies se conjuguent au futur* » les 7 et 8 novembre 2017, qui a permis aux représentants des conseils de la magistrature de s'informer et de réfléchir aux phénomènes présents, les médias sociaux, et ceux à venir comme les données ouvertes (open data) et la justice prédictive.

L'Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) a organisé trois séminaires sur:

- « *Les mineurs face au terrorisme à la lumière des principes directeurs du procès pénal* » à Bamako (Mali), du 24 au 26 octobre 2016 ;
- « *Le respect du cadre juridique international dans la lutte contre le terrorisme* » à Niamey (Niger), du 22 au 24 mai 2014 ;
- « *Le dispositif judiciaire spécialisé et la jurisprudence de la Cour suprême mauritanienne dans les affaires de terrorisme* » à Nouakchott (Mauritanie) du 10 au 12 juillet 2017.

Ces travaux ont débouché sur la conférence finale du projet « *Les Cours suprêmes dans la prévention et la lutte contre le terrorisme* » conduite par l'AHJUCAF avec l'appui de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies (DECT), de l'ONG Global Center on Cooperative Security, de l'Office des Nations unies sur la Drogue et le Crime (ONUJDC), et le soutien de l'OIF, des gouvernements canadien et japonais. Celle-ci a eu lieu le 2 mars 2018, à Dakar (Sénégal). À l'issue des travaux, les premiers présidents des Cours Suprêmes des pays du Sahel membres de l'AHJUCAF ont adopté une série de Recommandations sous forme de lignes directrices conciliant efficacité et respect de l'État de droit dans la lutte contre le terrorisme.

Les 16^{es} assises statutaires de **l'Association africaine des Hautes Juridictions francophones (AAHJF)** se sont tenues du 12 au 14 décembre 2016, à Lomé (Togo). Elles ont été suivies d'un colloque international organisé sur le thème : « *Les Conseils Supérieurs de la Magistrature en Afrique : quelles évolutions pour le renforcement de l'indépendance de la justice ?* ».

L'AAHJF organise également, chaque année, avec le concours de l'École régionale supérieure de la

magistrature de l'OHADA (ERSUMA) une session de formation de haut niveau à destination des magistrats de ses juridictions membres, financée par l'OIF. Ces formations s'inscrivent dans la dynamique d'échange et de partage d'expérience qui sont au cœur de la dynamique des réseaux institutionnels de la Francophonie. Ces formations annuelles contribuent au renforcement des capacités des juridictions membres de l'AAHJF. Les 9^e et 10^e sessions de formation de l'AAHJF ont eu lieu à Porto Novo, au Bénin, du 25 au 26 octobre 2016 et du 24 au 25 octobre 2017.

En novembre 2016, l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF) a publié son Bulletin n°11 sur le thème « *Les cours constitutionnelles et les médias* », à l'issue de la conférence des chefs d'institutions. Les riches contributions ont traité des enjeux des relations entre les cours constitutionnelles et les médias, l'organisation et les méthodes employées des cours constitutionnelles en matière de communication ainsi que de la portée de l'action médiatique des cours constitutionnelles.

L'ACCPUF a également fêté le 20^e anniversaire de sa création, les 16 et 17 novembre 2017 à Paris. 36 cours et conseils constitutionnels représentés par 126 présidents ou délégués se sont réunis pour célébrer les 20 ans de l'Association et pour échanger lors d'une conférence sur « *L'écriture des décisions* ». La Cour constitutionnelle du Luxembourg, la Commission de Venise et l'OIF étaient associées à cet événement, organisé dans les locaux du Conseil constitutionnel français.

Soutenir la liberté d'expression, le pluralisme et la régulation des médias

Le Réseau francophone de régulation des médias (REFRAM) a organisé un séminaire sur « *La conservation des archives audiovisuelles, patrimoine et mémoire collective* » à Skhirat (Maroc) du 31 octobre au 1^{er} novembre 2016. Plus de cinquante hauts responsables de la régulation dans 29 pays africains et européens (en plus du Canada) ont pris part aux discussions sur les politiques publiques, les encadrements législatifs et réglementaires, les dispositifs institutionnels et les systèmes techniques et numériques d'archivage des fonds de l'audiovisuel et du film.

Un second séminaire a été organisé par le REFRAM du 16 au 18 novembre 2016 sur l'avenir

des médias du service public à Tunis (Tunisie), avec l'appui de l'OIF et du Conseil de l'Europe. Ce séminaire a permis aux régulateurs d'échanger sur les garanties et les adaptations nécessaires pour une gouvernance des médias de service public permettant de répondre aux défis nouveaux liés à l'évolution des paysages médiatiques et des attentes des publics.

En partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'OIF, le REFRAM a été à l'initiative du colloque international sur le droit d'auteur et la régulation de l'audiovisuel à l'ère du numérique qui a eu lieu à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 15 au 16 mai 2017. À l'issue des travaux du colloque, les participants membres du REFRAM ont adopté un certain nombre de recommandations, dont l'intégration par les autorités de communication audiovisuelle, dans la définition de leurs mandats et missions essentielles, des principes et dispositions visant à reconnaître la contribution de la radiodiffusion à l'écosystème numérique de l'audiovisuel et à promouvoir la diversité et la valorisation de la créativité audiovisuelle à travers la promotion de contenus locaux et diversifiés reflétant l'identité collective.

CONTRIBUER À LA TENUE D'ÉLECTIONS LIBRES, FIABLES ET TRANSPARENTES

Les 23 et 24 mai 2016, à Tunis, **le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)** a tenu son 4^e séminaire international d'échanges avec l'appui de l'Instance supérieure indépendante pour les élections de la Tunisie et de l'OIF. Cette édition avait pour thème « *Une communication efficace pour des élections réussies* ». Cet événement a regroupé plus de 50 représentants de 17 organismes de gestion des élections de l'espace francophone ainsi que plusieurs Organisations internationales.

Du 9 au 12 décembre 2016, le RECEF a réalisé une mission d'étude électorale en Roumanie, à l'occasion des élections législatives du 11 décembre 2016. L'Autorité électorale permanente (AEP) de la Roumanie a invité le RECEF à prendre part à son programme de visiteurs internationaux. À cette occasion, le réseau a déployé une mission de sept représentants, en provenance du Bénin, de la Guinée, du Mali, de Madagascar, du Québec,

du Sénégal et de la Tunisie. La participation de membres du RECEF à cette mission d'étude avait pour objectif de permettre une imprégnation de l'administration des élections de la Roumanie en préparation à plusieurs scrutins qui se tiendront en 2017 et 2018.

Les 20 et 21 mars 2017, le RECEF a organisé son 5^e séminaire international d'échanges, ayant pour thème : « *Un financement politique et des dépenses électorales équitables et transparentes* ». Le séminaire a regroupé plus de 80 participants, provenant de 24 organismes de gestion des élections de l'espace francophone, ainsi que plusieurs partenaires, dont quatre institutions membres de l'AISSCUF en provenance du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la France et du Niger. Le rapport de ce Séminaire a également été publié.

Les 22 et 23 novembre 2017, le RECEF a organisé l'atelier sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux en collaboration avec International IDEA et la Commission nationale

des élections du Cap-Vert. La programmation de l'événement, qui était structurée en cinq ateliers de travail, a permis d'approfondir différents aspects de la problématique globale, notamment : le bilan des dernières années en matière de nouvelles technologies, l'impact des technologies dans l'ensemble du cycle électoral, le processus décisionnel menant à l'adoption de nouvelles technologies, les processus d'approvisionnement technologique et le renforcement des capacités nationales en informatique et les tendances émergentes et les prochaines innovations technologiques.

Le Président de l'**Association du Notariat francophone (ANF)**, M. Laurent Dejoie, a conduit une mission en Côte d'Ivoire, du 29 mai au 2 juin 2017, consacrée à l'état civil des enfants. Celle-ci a été organisée par l'Unicef de Côte d'Ivoire, en étroite collaboration avec la Chambre des notaires ivoiriens, l'Union internationale du notariat (UINL) et l'OIF.

État civil

Les nombreuses missions d'observation ou d'information et de contact déployées par la Francophonie dans le domaine électoral ont mis en évidence que la plupart des États francophones, notamment les pays en sortie de crises, éprouvent encore de sérieuses difficultés quant à l'identification, l'enregistrement des électeurs et la constitution des listes électorales. Ces difficultés sont en partie liées à l'absence ou à une mauvaise tenue du registre d'état civil qui empêche l'élaboration d'une liste électorale reflétant l'ensemble de la population en âge de voter.

Afin de surmonter cette difficulté majeure et en alliant leurs compétences institutionnelles sur la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles, l'OIF et ses réseaux se sont engagés à mettre en commun leurs expertises pour offrir des outils de connaissance de ces sujets prioritaires. Une collaboration avec l'**Association du Notariat francophone (ANF)**, le **Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)** et l'**Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)** a donné naissance, en 2014, au « *Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles* ». Élaboré conjointement par l'OIF, ce Guide a été présenté officiellement lors de la 4^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, en mai 2014.

Depuis, l'OIF et ses réseaux ont cultivé la dynamique insufflée par la Secrétaire générale de la Francophonie en faveur de la modernisation de l'état civil, le but étant de combattre le phénomène « *d'enfants fantômes* » et de permettre, à terme, un enregistrement systématique des enfants à la naissance pour une meilleure identification des personnes en âge de voter.

Du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016, l'OIF a ainsi organisé un séminaire sur l'état civil et les élections en Afrique à Addis-Abeba (Éthiopie) aux côtés de l'Institut International pour la Démocratie

et l'Assistance électorale (International IDEA), de la Commission de l'Union africaine et du RECEF. Les deux journées d'échange ont permis de dresser un état de la situation de la confection des listes électorales en Afrique, d'échanger sur les pratiques de différentes expériences nationales et de discuter des opportunités et des limites de la biométrie. Une troisième journée de formation assurée par le RECEF a permis une appropriation des enseignements du Guide pratique de l'OIF pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et de la protection des données personnelles.

L'OIF a organisé un second séminaire d'experts consacré à l'état civil, les 18 et 19 octobre 2017, à son siège à Paris. En présence des représentants de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), de l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance électorale (IDEA), de la Commission de l'Union africaine (CUA) et du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, les débats ont réuni une quarantaine d'experts. Au cours de l'état des lieux qui a été dressé sur la problématique cruciale des enfants sans identité ou « enfants fantômes », il a été rappelé que moins de 50 voire 30 % des individus sont enregistrés à la naissance en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces populations sans état civil sont dramatiquement privées de leurs droits fondamentaux, dont leur droit à l'identité et leur droit de vote. En outre, l'absence d'un état civil fiable implique l'absence de statistique permettant d'établir des politiques publiques nécessaires à la bonne gouvernance.

À travers des ateliers thématiques, l'Association du Notariat francophone (ANF), l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF), l'Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF) et le Réseau international de formation policière (FRANCOPOL), ont débattu de l'accès au droit à l'identité, de l'exercice des droits fondamentaux ainsi que des enjeux de l'état civil en termes de justice, de sécurité et de police.

CONTRIBUER À LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA CULTURE DÉMOCRATIQUE

Renforcer les institutions de l'État de droit

À la demande d'Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), **l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH)** et l'OIF ont organisé plusieurs ateliers de renforcement des capacités. Du 11 au 13 septembre 2017, les nouveaux membres de la Commission nationale des droits de l'Homme du Mali ont ainsi été outillés sur les différents concepts des droits de l'Homme. Les participants à cet atelier ont échangé sur les principes de Paris, la politique nationale des droits de l'Homme du Mali et les objectifs du développement durable.

L'AFCNDH et l'OIF ont également apporté un appui technique à la Commission nationale des droits

de l'Homme du Burkina Faso pour accompagner ses nouveaux membres ainsi que les autorités nationales dans le cadre de la mise en place effective de la CNDH.

Par ailleurs, l'AFCNDH a renforcé son plaidoyer pour la mise en place effective d'autres INDH (du Bénin, de la République Démocratique du Congo, de la République centrafricaine etc.).

Pour permettre aux INDH d'assurer avec efficacité leur mission de promotion et de protection des droits des enfants, un atelier d'appropriation des recommandations faites dans le guide « *Entendre et accompagner l'enfant victime de violences* » de l'OIF a été organisé à Abidjan du 23 au 24 novembre 2017 par l'OIF en coopération avec l'AFCNDH et la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI).

Du 25 au 26 novembre 2017 à Grand Bassam (Côte d'Ivoire), l'AFCNDH a organisé son Congrès sur la thématique « *Le rôle des INDH dans la promotion et la protection des droits des personnes migrantes* ».

Ont pris part à cette activité 33 INDH, les commissaires membres de la CNDHCI et quelques représentants de la société civile. Ce Congrès a permis d'étudier le rôle que doivent jouer les INDH dans la protection des droits des migrants. Aussi, la situation des personnes migrantes ainsi que les politiques migratoires des différents pays ont été présentées.

L'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF) a organisé une réunion de son Bureau à Rabat (Maroc) en mars 2016. Préparée avec l'OIF, elle a été suivie d'un colloque organisé avec le CESE (Conseil économique, social et environnemental) du Maroc sur « *L'adaptation aux changements climatiques, quel rôle des CES-IS dans l'accompagnement de l'action publique et la mobilisation de la société civile ?* ».

Ce séminaire, qui a réuni les représentants de différents pays membres de l'UCESIF ainsi que des experts des changements climatiques, a mis en évidence le rôle des Conseils économiques et sociaux (CES) et institutions similaires, en tant qu'acteurs de la société civile organisée dans l'accompagnement de l'action publique, la consécration des engagements de la COP21, le renforcement des capacités et la mobilisation des acteurs pour la COP22.

La première conférence commune entre **l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)** et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (AFP) a été organisée à Tunis en novembre 2017. Parmi les sujets débattus a figuré le rôle respectif des parlementaires et des médiateurs en matière de bonne gouvernance ou encore les relations entre parlements et institutions de médiateurs.

L'AOMF a organisé plusieurs formations pour les collaborateurs des médiateurs, à Rabat (Maroc). La 20^e formation sur « *Les relations entre les réclamants et l'institution de Médiation tout au long du processus de médiation* » a eu lieu en décembre 2017 et a rassemblé 49 médiateurs, collaborateurs et experts. Cette séance de formation a permis de mettre l'accent sur quatre notions importantes dans le cadre du processus de médiation institutionnelle : la saisine préalable de l'administration concernée par la résolution du problème du citoyen/réclamant avant toute saisine de l'Institution du Médiateur de la République ; l'obligation de signature de la

demande de réclamation par le citoyen/réclamant ; la nécessité de maintenir un contact régulier voire permanent avec le citoyen/réclamant pendant le processus de traitement de sa réclamation ; et la communication non violente en médiation institutionnelle.

Deux séminaires sur le thème « *Vers un guide des principes déontologiques* » ont eu lieu, le premier à Rabat en mai 2017 et le second à Bruxelles en mars 2018. L'objectif poursuivi par l'AOMF et ses membres de se doter d'un tel outil se veut être une réponse aux questions actuelles de notre société. En effet, les citoyens réclament plus de transparence sur le fonctionnement des institutions publiques. Réfléchir ensemble aux questions de déontologie à partir d'une évaluation et d'une prise en compte des attentes de la société envers les médiateurs semble donc être un point d'attention particulier pour la communauté des Médiateurs et Ombudsmans.

Promouvoir le plein respect des droits de l'Homme

En septembre 2017, **l'AOMF** a publié son nouvel outil sur les droits de l'enfant : un Guide pédagogique développé par le Comité sur les droits de l'enfant dans le but d'offrir une ressource pour ceux qui travaillent avec et pour les enfants afin de renforcer leurs compétences et les aider à organiser des activités éducatives sur les droits de l'enfant.

Le 18 octobre 2016, **l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)** a organisé une conférence-débat à Marrakech, en marge de la 38^e Conférence des commissaires à la protection des données et à la vie privée, sur le thème « *La protection des données: un atout pour la Francophonie* ». Les débats ont porté sur l'état de la protection des données en Afrique francophone: les lois, les autorités, les enjeux politiques et économiques pour les pays africains, les leviers et freins à l'application des lois et la coopération mise en place au sein de l'AFAPDP.

Le 11 décembre 2017, les membres de l'AFAPDP se sont réunis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) française dans le cadre des consultations sur le futur et la composition de la Conférence internationale des Commissaires à la protection des données et de la

vie privée (CICPDVP). Les membres de l'AFAPDP ont pu faire part de leurs observations et suggestions et ont notamment insisté sur l'importance d'une meilleure représentativité géographique au sein de cette instance. Les recommandations issues des différentes consultations seront présentées lors de la session à huis clos de la 40^e Conférence internationale, qui se tiendra à Bruxelles en octobre 2018.

L'AFAPDP a également célébré son 10^e anniversaire au siège de l'OIF le 11 décembre 2017. Cette manifestation, organisée avec le soutien de l'OIF, a réuni une quarantaine de représentants des institutions membres et partenaires de l'AFAPDP. Pour marquer cette occasion particulière, l'AFAPDP avait convié des écrivains francophones à venir partager leur vision de l'intimité, notion au cœur du travail des régulateurs. Les auteurs ont abordé la place de l'intimité dans les régimes totalitaires, les différentes approches culturelles, ou encore le rôle des nouvelles technologies dans la mutation de la notion d'intime.

À l'occasion du 6^e Congrès mondial contre la peine de mort qui s'est tenu du 21 au 23 juin 2016 à Oslo, sous le parrainage de la Norvège, de la France et de l'Australie, la **CIB** s'est associée au Barreau de Paris, membre fondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort et au Barreau de Norvège, dans leur initiative de porter ensemble une résolution sur la peine de mort et le terrorisme qui a été officiellement présentée lors de la cérémonie de clôture du Congrès mondial d'Oslo.

Entre 2015 et 2016, les services de la Direction générale de la Sûreté Nationale (DGSN) marocaine se sont particulièrement investis aux côtés des experts de **FRANCOPOL** et de l'Organisation non gouvernementale ECPAT dans le cadre du projet VISA. Un support de formation aux techniques

d'audition et d'écoute des mineurs victimes avait été adapté au contexte marocain et utilisé lors des quatre formations organisées à l'Institut Royal du Police (IRP) en 2016, à destination de plus d'une soixantaine de formateurs et enquêteurs des brigades des mineurs de tout le royaume. Ces formations ont été animées par des spécialistes des mineurs de la police fédérale belge et de la police Grand Ducale du Luxembourg.

Les experts de FRANCOPOL ont créé un support de formation aux techniques d'audition et d'écoute des mineurs victimes sur la base du Guide pratique « *Entendre et accompagner l'enfant victime de violences* » réalisé par l'OIF avec le soutien de ses réseaux institutionnels.

FRANCOPOL a ainsi organisé plusieurs formations, notamment en juillet 2017 à l'École nationale de police de Saint Malo (France), à laquelle onze policiers et gendarmes étrangers ont participé. D'autres formations ont eu lieu, notamment à Nouakchott (Mauritanie) les 11 et 12 octobre 2016, à Kaya, du 20 au 24 mars 2017 à Bobo Dioulasso (Burkina Faso) et au Togo du 12 au 16 juillet 2017.

Ce projet VISA a également été mis en œuvre à l'École Nationale de Police de Ouagadougou (Burkina Faso), où 19 policiers et gendarmes ont pris part.

Du 3 au 8 juillet 2016, FRANCOPOL a participé au Cours d'été international relatif aux droits des enfants à Moncton (Canada). Le comité technique sur les droits des enfants de FRANCOPOL avait été invité à participer à une table ronde sur les perspectives comparées des pratiques policières. L'événement permettait également de prendre part au lancement canadien du Guide pratique « *Entendre et accompagner l'enfant victimes de violences* ».

Guide pratique « *Entendre et accompagner l'enfant victime de violences* »

Impliqués depuis plusieurs années dans la promotion et la protection des droits de l'enfant, les réseaux institutionnels francophones permettent par leur mobilisation continue d'alimenter les actions et réflexions de l'OIF. Depuis plusieurs années, de nombreux travaux ont été entrepris conjointement par ces réseaux et l'OIF autour des violences protéiformes dont peuvent être victimes les enfants. Ces réflexions ont notamment mis en lumière la méconnaissance des spécificités de l'enfant comme interlocuteur et victime.

Face à ce constat, sous l'impulsion de l'OIF avec le concours d'experts de Francopol, de l'AAHJF, l'AFCNDH, l'AHJUCAF, l'AIPPF, l'AOMF, la CIB et du Groupe de travail francophone sur les droits de l'enfant le Guide pratique « *Entendre et accompagner l'enfant victime de violences* » a été élaboré. Ce Guide, qui a pour vocation de renforcer les capacités des professionnels intervenant auprès des enfants en mettant à leur disposition un outil de travail et de formation, a été lancé à Paris le 16 décembre 2016.

Depuis, plusieurs catégories socioprofessionnelles ont bénéficié des formations offertes dans le cadre de la diffusion de ce Guide :

- En mai 2016, à Abidjan (Côte d'Ivoire), l'OIF a organisé en partenariat avec l'AIPPF un atelier de sensibilisation à l'attention des procureurs ;
- En partenariat avec Francopol, l'OIF a organisé deux ateliers à l'attention des policiers et des gendarmes à Nouakchott (Mauritanie) en octobre 2016 et à Lomé (Togo) en juin 2017 ;
- Enfin, en décembre 2017, dans le cadre du 6^e Congrès de l'AFCNDH qui s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire), l'OIF a organisé un événement parallèle à l'attention des membres de ce Réseau.

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Promouvoir la participation des États francophones dans les opérations de maintien de la paix

À l'instar des formations qui avaient pris place à Ouagadougou (Burkina Faso) en 2012, à Rabat (Maroc) en 2013 et à Paris (France) en 2015, l'OIF soutien et accueille, du 11 au 13 juin 2018, le troisième séminaire avec **FRANCOPOL** et la Division de la Police du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies (DOMP). Cette série de formations a pour but de renforcer la connaissance et la compréhension des modes de sélection et de recrutement des policiers au sein des missions de maintien de la paix onusiennes. Les participants concernés sont les chefs de service en charge du recrutement des personnels déployés sur les théâtres d'opérations

de maintien de la paix, au sein des ministères des Affaires étrangères et des Directions Générales de la police ou de la gendarmerie.

Lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation

Avec le soutien de l'OIF, **FRANCOPOL** a organisé un séminaire de formation sur le renseignement dans la lutte contre le terrorisme, du 29 novembre au 2 décembre 2016 à l'École nationale de police d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Cette activité, animée par l'expertise de la direction générale de la sécurité intérieure française et de la police judiciaire fédérale belge, a permis de rassembler 25 policiers et gendarmes, responsables des unités opérationnelles en charge du renseignement de 11 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo). L'objectif principal était d'informer et de sensibiliser les responsables des

unités opérationnelles quant au processus de collecte, d'analyse et de partage de renseignement notamment dans la lutte contre le terrorisme, tout en exposant les nouvelles tendances et les pratiques inspirantes. Mais plus largement, cette semaine de travail avait été placée sous le signe de l'échange et du partage car au-delà de la formation, il s'agissait d'encourager l'organisation en réseau par la mise en relation d'experts dans le domaine.

De même, en 2017, FRANCOPOL a publié un Guide pratique « *Les pratiques policières inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation* », qui est divisé en quatre sections portant sur : la sensibilisation, la prévention, la formation et l'intervention en matière de lutte contre la radicalisation, selon la vision d'un corps de police, d'une école de police, d'une université, d'un centre spécialisé en radicalisation ou d'une chaire de recherche.

CHARTRE DE PARTENARIAT ENTRE L'OIF
ET LES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS
DE LA FRANCOPHONIE

Préambule

Étant rappelés la Charte de la Francophonie ainsi que les textes de référence régissant l'action de la Francophonie en faveur de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme et, notamment, la Déclaration de Bamako (novembre 2000), ainsi que la Déclaration de Saint-Boniface (mai 2006) ;

Étant rappelée la Déclaration de Paris adoptée par la IV^e Conférence des Ministres francophones de la Justice (février 2008) ;

Étant rappelée la Résolution sur la Déclaration de Bamako dix ans après son adoption, adoptée par le XIII^e Sommet de la Francophonie, Montreux (octobre 2010) ;

Étant rappelés, d'une part, le partenariat étroit bâti entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, et les réseaux institutionnels de la Francophonie pour la réalisation d'objectifs communs et, d'autre part, la spécificité de cette démarche de solidarité, permettant une présence forte sur le terrain, valorisant les échanges de pratiques et d'expériences entre les institutions des pays francophones et participant de la promotion, au quotidien, de la diversité des cultures juridiques.

Objectifs de la Charte de partenariat

La présente Charte de partenariat vise à :

- mieux affirmer la place des réseaux institutionnels au sein de la Francophonie institutionnelle, au regard de leur contribution effective à la mise en œuvre des engagements et de la programmation francophones ;
- préciser les modalités de coopération entre l'OIF et les réseaux institutionnels ;
- renforcer la cohérence dans les actions menées et dans la communication des informations entre l'OIF et les réseaux, et entre les réseaux eux-mêmes ;
- élaborer des stratégies ciblées avec les réseaux institutionnels et renforcer ainsi la visibilité de l'action francophone.

Ce partenariat s'inscrit dans la complémentarité des relations que la Francophonie entretient avec la Conférence francophone des OING et le réseau des associations professionnelles francophones mobilisées en faveur de la promotion de la langue française.

Définition des réseaux institutionnels de la Francophonie

Au sens de la présente Charte de partenariat, est reconnu comme réseau institutionnel de la Francophonie, toute organisation régulièrement créée par un acte de droit privé interne qui intéresse, par ses activités, un nombre suffisant d'institutions et d'organismes pour pouvoir valablement représenter l'espace francophone. Les réseaux institutionnels de la Francophonie sont un regroupement volontaire d'institutions et/ou d'organismes francophones de compétences similaires qui agissent sans but lucratif et qui interviennent dans les domaines de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme.

Les réseaux institutionnels de la Francophonie apportent, par leur mobilisation et leur expertise, une contribution aux actions de l'OIF. Ils participent de la promotion des principes et des valeurs qui sous-tendent ces actions ainsi que de l'usage de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique.

Les réseaux institutionnels francophones se caractérisent par leur autonomie et leur indépendance par rapport à l'OIF.

Modalités de coopération et relations entre l'OIF et les réseaux institutionnels de la Francophonie (ci-après « les réseaux »)

L'OIF s'engage à informer les réseaux institutionnels de ses activités et de ses programmes, ainsi que des décisions des instances francophones, et notamment de celles adoptées par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) et par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) conformément aux dispositions de la Déclaration de Bamako, et se tient à la disposition des réseaux pour un dialogue sur le suivi et la portée de ces décisions.

L'OIF transmet régulièrement les communiqués et les résolutions du Conseil permanent de la Francophonie aux bureaux des présidents et des secrétaires généraux des réseaux institutionnels. Elle associe les réseaux institutionnels à l'observation et à l'évaluation permanentes des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (Déclaration de Bamako, chapitre 5).

Dans le cadre de la programmation adoptée par les instances francophones, l'OIF apporte son soutien aux réseaux institutionnels dans la mise en œuvre des activités concourant à la réalisation des engagements des États et gouvernements francophones. Conformément aux règles en vigueur à l'OIF, les réseaux institutionnels assurent dans ce cas la visibilité de leur partenariat avec l'OIF en portant, lors de la réalisation de ces activités, la mention « avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie » accompagnée du logo de l'OIF.

L'OIF s'attache à développer des initiatives conjointes aux différents réseaux, en s'appuyant

notamment sur les conclusions des réunions périodiques organisées entre les représentants des réseaux institutionnels.

Parallèlement, les réseaux institutionnels informent et associent l'OIF à leurs activités rencontrant les objectifs de la Francophonie, ainsi qu'aux réunions de leurs instances.

Les réseaux, dans leurs domaines de compétences, peuvent porter à la connaissance des instances francophones leurs travaux, observations et propositions sous toute forme appropriée.

Les réseaux peuvent être consultés pour l'identification d'experts ainsi que pour leur contribution et participation aux activités thématiques de la Francophonie et, notamment, pour l'élaboration du rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Les réseaux peuvent apporter, à la demande de l'OIF, et dans leur domaine de compétence, leur concours aux études, expertises et/ou publications de l'Organisation.

Les réseaux sont invités à contribuer aux initiatives de l'OIF en faveur de la promotion de l'usage du français et de son observation au sein des enceintes internationales.

L'OIF et les réseaux institutionnels pourront associer en tant que de besoin les opérateurs directs et reconnus du Sommet et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à la mise en œuvre des activités.

La présente Charte de partenariat est ouverte à l'adhésion volontaire des réseaux institutionnels qui répondent aux critères de définition susmentionnés.

L'OIF tient, sous la responsabilité de la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, un répertoire régulièrement mis à jour des réseaux institutionnels adhérant à la présente Charte.

La présente Charte est adoptée à Paris, le 13 mars 2012, à l'occasion des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) apporte son soutien à 16 réseaux institutionnels qui fédèrent près de 600 institutions membres dans plus de 60 pays de l'espace francophone.

Elle favorise ainsi le développement d'espaces de coopération professionnalisée privilégiant l'échange d'expérience et de savoirs, l'approfondissement de la concertation francophone sur des thèmes d'intérêt commun et le développement de capacités et d'outils de travail comparatifs.

Le dialogue permanent entre la Francophonie et les réseaux institutionnels mis en place dans les secteurs du droit et de la justice, des droits de l'Homme, de la régulation, de la médiation et des élections, permet d'arrimer ces structures, leurs membres et leurs agents, ainsi que les citoyens, aux valeurs de la Francophonie.

Dans le même temps, l'OIF s'attache à promouvoir les activités de tous ces réseaux auprès des organisations internationales et régionales.